

**Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions
en suspens au 30 juin 2011**

Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes :

Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006

Postulat de M. Roland Divorne relatif à la Grange, du 6 septembre 2007

Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 7 juin 2007

Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008

Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration,
du 22 janvier 2009

Postulat du Groupe "Les Verts" et de Mme Irène Frei intitulé "Des coursiers à vélo à Renens. Un
élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville ?",
du 21 janvier 2010

Renens, le 13 février 2012/jdlmc

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent rapport répond aux attentes fixées dans l'article 54 du Règlement du Conseil communal
du 1^{er} juillet 2006 qui stipule :

*"La Municipalité dépose son rapport pour un postulat dans un délai de six mois et pour une motion
dans un délai d'une année. Si elle constate qu'elle ne sera pas en mesure de répondre à la date
prévue, elle propose, en la motivant, une prolongation de délai appropriée. Sauf cas de force
majeure, la prolongation ne peut pas excéder deux ans.*

*Au début de chaque année, la Municipalité donne la liste des propositions telles que définies à
l'article 51 en suspens au 30 juin de l'année précédente."*

Comme les années précédentes, la Municipalité propose à cette occasion de considérer que, pour
un certain nombre d'interventions du Conseil, les précisions et le point fait par la Municipalité sont
acceptés comme des réponses permettant de classer l'intervention. C'est le cas pour les
interventions citées dans le titre du préavis. Rappelons que, ainsi que convenu avec le Bureau du
Conseil et la Commission de gestion, c'est cette dernière qui traite ce préavis, en présence d'une
large délégation de la Municipalité. Les auteurs des propositions qu'il est proposé de classer sont
invités, soit à participer à cette séance, soit à transmettre leur avis à la Commission de gestion.

OBJETS EN SUSPENS AU 30 JUIN 2011

1. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006

Par le biais de son postulat, M. Daniel Rohrbach demandait à la Municipalité :

1. Quelles économies de temps et d'argent seraient susceptibles d'être réalisées entre la présentation "détaillée" et la présentation "estimée" dans chaque préavis afin d'aller jusque dans le détail des soumissions rentrées pour les différentes variantes en incluant bien sûr les mandats extérieurs ?
2. D'étudier la possibilité de présenter des préavis, financièrement détaillés, sur la base d'estimation seulement.

Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de ce postulat.

Réponse de la Municipalité

A la question 1 : En préambule, il y a lieu de préciser que le Centre Technique Communal n'a pas de pratique systématique en la matière : les travaux essentiellement techniques (infrastructures routières et canalisation) se font sur la base de soumissions rentrées pour chaque partie d'ouvrage; un coût précis lié à un projet précis est donc connu au moment du vote du crédit. Il n'y aurait ici aucune économie potentielle en temps ou en argent à traiter ces crédits par estimation, les marges de manoeuvre de ce type d'ouvrage étant très faibles et la durée des chantiers limitée.

Pour les chantiers de construction des bâtiments communaux, la prudence demande qu'au moment du vote du crédit les montants principaux, comme le gros-oeuvre, soient établis sur la base de soumissions rentrées; ainsi le crédit demandé repose sur des bases claires pour au moins 50 % des coûts de l'ouvrage. il y a par contre un gain de temps certain à chiffrer le second oeuvre sur la base d'un devis détaillé, précis selon la norme SIA no 102 à plus ou moins 10%, et non pas sur des soumissions rentrées puisque ces travaux sont engagés plusieurs mois après le début d'un chantier et portent sur plusieurs maîtres d'état. L'incertitude financière est donc limitée à une marge de 10% sur 50 % des coûts de l'ouvrage, soit 5% de l'ensemble.

Il n'y par contre pas d'économie sur le plan financier à procéder de la sorte, la rentrée des soumissions et leur comparaison en vue du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse étant une étape légale nécessaire du processus de construction dans le cadre de la loi sur les marchés publics (LMPR), et les coûts induits inclus dans les coûts généraux des entreprises.

Les exemples de Florissant et du Léman montrent que ce modus operandi a permis de rester dans le cadre des préavis votés.

A la question 2 : Sur la base de ces explications, il est donc bien possible de présenter un préavis pour un crédit basé sur des estimations. Cependant le gain de temps est nul puisqu'il serait voté simplement à un stade antérieur dans le processus de projet par rapport à la pratique actuelle. Du point de vue financier, cela augmente la marge d'incertitude, donc la nécessité d'augmenter le poste des divers et imprévus, ce qui ne permettrait pas au conseil de débattre d'un crédit en toute connaissance de cause.

Au vu de ces éléments, la Municipalité ne souhaite pas, sauf exception justifiée et motivée, modifier sa pratique de présenter des préavis basés sur des soumissions rentrées.

La Municipalité propose au Conseil communal de considérer qu'il a été répondu à ce postulat.

2. Postulat de M. Roland Divorne relatif à la Grange, 6 septembre 2007

M. Roland Divorne demandait à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires pour une expertise et un diagnostic complet de la structure (toit et murs) de la Grange avant qu'un accident se produise dans le périmètre, ceci au vu de la décomposition des poutres de soutien et des infiltrations d'eau de plus en plus fréquentes au travers du toit.

Le Conseil communal a accepté le 3 décembre 2009 que le délai soit reporté en 2011.

Réponse de la Municipalité : Sur la base de l'expertise réalisée en 2008, quelques travaux d'entretien d'urgence ont été entrepris en 2011 ainsi que des mesures visant la sécurité des utilisateurs. Considérant les projets prioritaires à traiter en 2011, l'étude, d'un montant prévu de Fr. 100'000.--, pour la rénovation et l'agrandissement de la Grange, y compris la Crèche Le Tournesol, a été reportée dans le plan des investissements 2012. C'est par conséquent en 2012 que cette étude est planifiée, un montant prévisionnel de Fr. 1'000'000.-- étant fixé au plan des investissements 2013 pour la réalisation des travaux.

La Municipalité propose au Conseil communal de considérer qu'il a été répondu à ce postulat.

3. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL N° 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée - Av. du 14-Avril – Pl. Nord de la Gare – R. de Lausanne - La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Pour encourager la mobilité douce", du 1^{er} novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 3 septembre 2009

Réponse de la Municipalité :

Malheureusement, la Municipalité ne peut que reprendre sa réponse de 2010, à savoir qu'elle n'a toujours pas répondu aux initiateurs des différentes interventions concernées et s'engage, par contre, à déposer un préavis cette année pour y répondre.

4. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 7 juin 2007

M. Olivier Barraud demandait dans son postulat de solliciter, en collaboration avec les autres communes du nouveau district, à un institut neutre (par exemple l'IDHEAP), d'étudier, à moyen terme, la possibilité de simplifier et améliorer la situation actuelle

- soit par une fédération de communes ou agglomération de communes
- soit par une fusion des communes de l'Ouest lausannois.

En 2010, la Municipalité confirmait son envie de pouvoir pour l'Ouest lausannois avancer dans des solutions de collaborations incluant l'étude de la possibilité d'une fusion des communes. Elle proposait de remettre ce sujet en débat auprès de ses partenaires lors de la législature 2011-2016 et dans ce sens, de repousser le délai de réponse à ce postulat au moment où se profilera une démarche commune concrète.

Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de ce postulat.

Réponse de la Municipalité : Après le refus par la plupart des communes qui nous entourent de donner suite à ce postulat, des échanges sur ce thème ont eu lieu au Bureau intermunicipal réunissant les syndic(que)s de l'Ouest, sans grande évolution. Le postulat Barraud a également été rediscuté avec les membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC) de la législature précédente, qui ont relayé ce thème dans leurs partis respectifs, ceci sans rencontrer un grand intérêt.

Par ailleurs, et depuis quelques années maintenant, principalement sous l'égide du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL), un certain nombre de projets se réalisent avec les communes du district. Ce dernier commence à exister et à être reconnu et il est évident que la réalité de notre région passe par des collaborations intercommunales intenses qui pourraient faire avancer vers des modes de collaborations plus élaborées, allant de l'entente intercommunale à la fusion, en passant par l'association de communes.

Malgré tout, ce sujet en tant que tel n'est pas à l'ordre du jour et il paraît plus important à la Municipalité de mener à chef les projets intercommunaux concrets qui sont en cours de réalisation (la Gare, le tram, l'axe fort de bus à haut niveau de service -BHNS...).

La Municipalité propose d'en rester là concernant le postulat de M. Olivier Barraud et demande au Conseil communal de le classer, celui-ci étant libre de déposer dans l'avenir un autre postulat sur ce sujet.

5. Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008

M. Roland Divorne demandait que la Commune de Renens développe un système de communication digne de sa responsabilité de chef-lieu, en utilisant des outils modernes et écologiques pour communiquer les informations communales et ainsi inciter la population à participer à la vie locale.

Réponse de la Municipalité : Tout d'abord la Municipalité se permet de reprendre les éléments de réponse donnés en 2010 :

"La Municipalité rappelle que la perspective à court et moyen terme d'un centre-ville réaménagé, d'une gare rénovée, du développement du tram et de l'augmentation de l'offre en matière de transports publics, ou encore de l'arrivée à Renens d'institutions cantonales et fédérales, va profondément transformer les habitudes et potentiellement augmenter de façon significative le nombre d'habitants, d'emplois et d'individus transitant par la Ville de Renens.

A ce titre, la Ville se doit effectivement et dans le sens du postulat de M. Divorne d'adopter des standards de communication et d'information de qualité en rapport avec son statut de chef-lieu de district et de 4^{ème} ville du Canton, flirtant aujourd'hui avec les 20'000 habitants.

Ces divers éléments – affichage et signalétique – sont interdépendants et doivent faire l'objet d'une stratégie claire tant par souci d'attractivité et cohérence visuelle à l'échelle de la Ville que de lisibilité pour les usagers de l'espace urbain renanais.

La Municipalité a décidé de donner un mandat extérieur pour mener une étude globale sur la problématique de l'affichage et de la signalétique et développer un concept en vue du dépôt d'un préavis.

Proposition : L'étude dont il est question est bientôt terminée. La Municipalité va examiner cet automne le projet proposé par l'agence «Bread and Butter» qui a obtenu le mandat. La Municipalité propose donc de tenir au courant le plus rapidement possible le Conseil sur les conclusions auxquelles elle arrivera après étude du projet. En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose le report du délai en 2011".

Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser une nouvelle fois le délai de réponse de ce postulat.

Réponse de la Municipalité : Comme déjà dit, la Municipalité a donné un mandat extérieur et l'étude est terminée. Lors de l'examen du plan des investissements, adopté par la Municipalité le 22 juillet 2011 et transmis au Conseil communal, il a été décidé de reporter cet objet pour une réalisation en 2012-2013.

La Municipalité propose au Conseil communal de considérer qu'il a été répondu à ce postulat.

6. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009

Dans le cadre de l'intégration des personnes souffrant d'un handicap, M. Olivier Barraud demandait à la Municipalité :

1. d'évaluer l'accessibilité des bâtiments et services communaux, notamment pour les personnes à mobilité réduite, malentendantes et malvoyantes.
2. de recenser les situations problématiques en matière d'aménagement routier (trottoirs, passages pour piétons, passage sous-voies, etc.)
3. d'établir un catalogue des mesures directrices avec une planification de réalisation.

Le contenu du postulat de M. Oliver Barraud demandait une réflexion importante sur l'ensemble des bâtiments communaux et du territoire et il est en effet nécessaire de recenser les situations problématiques.

Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de ce postulat.

Réponse de la Municipalité : Comme mentionné dans le préavis 91-2010 du 4 octobre 2010, cet important travail de recensement sera effectué au cours de la législature 2011-2016, et plus probablement dans la seconde moitié. Le point 1, concernant les bâtiments, sera traité par le Service des Bâtiments-Domains, le point 2, aménagement routier, par le Service des Travaux. Le point 3 est applicable aux 2 services.

L'évaluation de l'accessibilité aux bâtiments et services communaux et le recensement des situations problématiques en matière d'aménagement routier représentent déjà un travail de grande envergure. Cependant, l'exercice le plus consommateur de temps est lié au point 3. En effet, une analyse détaillée de chaque site sera nécessaire afin de déterminer et chiffrer les travaux à réaliser. La planification de la réalisation dépendra des moyens financiers à disposition.

D'un point de vue général, tous les nouveaux projets, tels que le tram, la Gare ou encore l'agrandissement du Collège du Censuy, prennent en compte et répondent à la problématique de l'accès des personnes handicapées. Le réaménagement récent de l'immeuble de la rue de Lausanne 25 (Service de la Sécurité sociale) a permis d'offrir, enfin, un accès de plain-pied aux utilisateurs du bâtiment.

La Municipalité propose au Conseil communal de considérer qu'il a été répondu à ce postulat.

7. Motion de M. Michel Brun relative au concept de cyberadministration et de la création d'un guichet unique, du 2 avril 2009

M. Michel Brun demandait que la mise en œuvre d'une cyberadministration débouche entre autres sur la création d'un guichet unique qui permettrait l'accès via Internet aux prestations de l'administration communale 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour un particulier ou une entreprise.

Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de cette motion.

Réponse de la Municipalité : Lors d'une récente publication, la Confédération mentionnait le fabuleux rattrapage du retard que la Suisse avait en regard des autres pays du monde. Certes, des percées ont été effectuées, notamment avec la SuisseId, mais il reste encore beaucoup à faire. Les formulaires (demande de carte de déchetterie, avis de déménagement, inscription d'un chien, etc.) ne font toujours pas l'objet de standards officiels. Au niveau cantonal, que ce soit du côté de la Direction des Systèmes d'Information ou de l'Union des Communes Vaudoises, des groupes de pilotages se sont réunis et des projets ont démarré, mais hélas, aucune suite décisive n'a été donnée jusqu'à ce jour.

Dès lors qu'aucune avancée significative ne pouvait avoir lieu en étroite collaboration avec la Confédération et le Canton, Administration générale et le Service informatique ont décidé de se tourner vers des entreprises privées, spécialisées dans la cyberadministration avec une forte expérience des administrations communales.

Suite à des entrevues et des démonstrations et après étude, des solutions se profilent enfin. La Municipalité a prévu au plan des investissements en 2012 un montant de Fr. 300'000.--. Il a pu être vérifié que les montants pour la mise en place de la cyberadministration de manière progressive sont inférieurs à Fr. 200'000.-- et que la refonte complète du site Internet pourrait s'opérer en parallèle et ceci dans le cadre du montant prévu au plan des investissements.

La Municipalité déposera un préavis au début 2012.

8. Postulat de Mme Line Rouyet relatif à une journée participative pour les jeunes de Renens, du 14 mai 2009

Mme Line Rouyet demandait de mettre sur pied une journée de présentation et de discussion des activités politiques de la Commune pour les écolières et écoliers en fin d'école obligatoire.

Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de ce postulat.

Réponse de la Municipalité : La réponse à ce postulat sera donnée durant le premier trimestre 2012.

9. Postulat du Groupe "Les Verts" et de Mme Irène Frei intitulé "Des coursiers à vélo à Renens. Un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville ?", du 21 janvier 2010

Le Groupe "Les Verts" et Mme Irène Frei demandaient d'examiner la possibilité de mettre sur pied un système de livraison au moyen de coursiers à vélo pour le centre-ville avant la fin des travaux de la Place du Marché ou, le cas échéant, de favoriser son implantation à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres villes.

Dans son préavis No 91-2010, la Municipalité avait laissé entendre qu'elle répondrait à ce postulat à fin 2011 ou début 2012.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité avait abordé ce sujet lors d'entretiens avec les deux grandes surfaces de Renens à l'occasion des travaux de la Place du Marché, et rencontré un certain intérêt, mais aussi des réticences (liées à la chaîne du froid par exemple).

Force est de constater que les commerces au centre-ville connaissent certaines difficultés. La Municipalité rappelle qu'elle a engagé un délégué à l'économie en la personne de M. Nicolas Servageon. Celui-ci a commencé sa mission le 1^{er} octobre 2011. Il s'agit d'un travail de longue haleine et son mandat va être prolongé. A noter concrètement qu'un groupe de travail est en train de se constituer entre les responsables de la Coop et de la Migros, le Président de la Société Industrielle et Commerciale de l'Ouest Lausannois (SICOL) et certains commerçants pour se fixer des objectifs visant à améliorer le dynamisme du centre-ville. Il est évident que la préoccupation de Mme Irène Frei qui concerne les coursiers à vélo sera reprise dans le groupe de travail. Par ailleurs, l'Association Dring-Dring qui assure ce service pour les commerces lausannois, a pris contact avec le SDOL, pour voir s'il y aurait un intérêt de développer un tel service sur l'ensemble de l'Ouest lausannois, ce qui va permettre peut-être d'avancer en synergie sur ce dossier.

La Municipalité propose de considérer cette réponse comme étant partielle mais de la classer. Etant entendu que, en cas de non réalisation du projet, le Conseil communal a toujours la possibilité de déposer à nouveau un postulat.

10. Postulat de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010

La Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) avait déposé un postulat, quant aux supports des moyens de communication (fourniture par câble, par voie souterraine) et de téléphonie (antennes mobiles, microcellules), dont le contenu était un projet en vue d'élaborer un protocole de recommandations, de coopérations et un règlement à intégrer dans les règlements tels que le Plan général d'affectation (PGA).

Dans son préavis No 91-2010, la Municipalité avait laissé entendre qu'elle répondrait à ce postulat en 2011.

Réponse de la Municipalité : La réponse à ce postulat demande la rédaction d'un projet de règlement sur un sujet complexe sur le plan légal et fortement contraint par les lois et règlements d'ordre supérieur en vigueur. Faute de ressources et de temps en 2011, la Direction Urbanisme-Travaux n'a pu fournir à la Municipalité les éléments nécessaires pour ce projet de règlement. Cette réponse est dans les tâches de la Direction pour 2012.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 11-2012 de la Municipalité du 13 février 2012,

Où le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2011.

De considérer qu'il a été répondu aux postulats suivants :

1. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement, du 5 octobre 2006.
2. Postulat de M. Roland Divorne relatif à la Grange, du 6 septembre 2007.
4. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 7 juin 2007.
5. Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informers pour mieux vivre à Renens, du 10 avril 2008.
6. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009.
9. Postulat du Groupe "Les Verts" et de Mme Irène Frei intitulé "Des coursiers à vélo à Renens. Un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville ?", du 21 janvier 2010.

D'accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes :

3. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL N° 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée - Av. du 14-Avril – Pl. Nord de la Gare – R. de Lausanne - La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Pour encourager la mobilité douce", du 1^{er} novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 3 septembre 2009.
7. Motion de M. Michel Brun relative au concept de cyberadministration et de la création d'un guichet unique, du 2 avril 2009.

8. Postulat de Mme Line Rouyet relatif à une journée participative pour les jeunes de Renens, du 14 mai 2009.
10. Postulat de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 février 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

La Municipalité in corpore est concernée mais sera représentée par :

- Mme la Syndique
- M. Jean-François Clément
- M. Jean-Marc Dupuis